



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

UNITE DE COORDINATION DES PROJETS
(UCP)

PROGRAMME REGIONALDE SÉCURITÉ SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET
DU CENTRE (PReSeS-AOC)

(P179078)

**Termes de référence pour recrutement d'un Chargé(e) de sauvegarde sociale
dans l'Unité Technique Régionale du Programme de Kankan**

Juillet 2025

I. Contexte et justification

Le Gouvernement de Guinée a obtenu des fonds de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant de 106 000 000 millions USD en vue de financer le Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC). Le PReSeS-AOC vise à améliorer la capacité à prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires. Il soutiendra le pays dans la définition des priorités, la coordination, la réglementation, la gestion et le suivi des programmes nationaux de sécurité sanitaire qui sont alignés et harmonisés avec les objectifs régionaux et mondiaux.

Les activités soutenues par le programme seront entre autres l'appui à la performance des ressources humaines dans le cadre "Un Monde, Une Santé" aux niveaux infranational, national et régional, impliquant les parties prenantes des secteurs humain, animal et environnemental, la conception et la mise en œuvre de stratégies multisectorielles de communication sur les risques et engagement communautaire (RCCE) en mettant l'accent sur les populations vulnérables. Il financera aussi l'acquisition des produits médicaux, des équipements de gestion des déchets de soins de santé, des intrants de laboratoires, des matériels de réanimation, le déploiement de la vaccination, la construction, la réhabilitation/extension infrastructures de soins (Centre de Traitement des Epidémies et Prévention des Infections (CTEPI), formations sanitaires), des laboratoires de santé humaine, animale et environnementale.

Le PReSeS-AOC est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire guinéen et comprend les Composantes suivantes :

Composante 1 : : Prévention des urgences sanitaires (15 millions de dollars IDA). Cette composante vise à renforcer les capacités de la région à prévenir les urgences sanitaires en améliorant la planification et la gestion des ressources de sécurité sanitaire et en prévenant et minimisant les impacts des menaces sanitaires telles que les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens. Cette composante comprends deux sous-composante qui sont :

- ✓ Sous-composante 1.1 : Gouvernance, planification et gestion de la sécurité sanitaire (9 millions de dollars IDA) ;
- ✓ Sous-composante 1.2 : Renforcement du programme " Une seule santé " et lutte contre la résistance aux antimicrobiens (6 millions de dollars IDA).

Composante 2 : Détection des urgences sanitaires (42 millions de dollars IDA, 5 millions de dollars GFF). Cette composante vise à renforcer les capacités requises pour détecter à temps les menaces sanitaires éventuelles grâce à des systèmes de surveillance multisectoriels et à des mécanismes de partage des données à l'intérieur et au-delà des frontières, à de solides réseaux régionaux de laboratoires et à la main-d'œuvre multisectorielle et intégrée requise pour permettre la détection précoce des urgences sanitaires. Cette composante comprends trois sous-composante qui sont :

- ✓ Sous-composante 2.1 : Surveillance collaborative (12 millions de dollars IDA, 4 millions de dollars GFF) ;
- ✓ Sous-composante 2.2 : Qualité et capacité des laboratoires (17 millions de dollars IDA).
- ✓ Sou-composante 2.3 : Ressources humaines multidisciplinaires pour les urgences sanitaires (13 millions de dollars IDA, 1 million de dollars GFF).

Composante 3 : Réponse aux urgences sanitaires (27 millions de dollars IDA, 11 millions de dollars GFF). Cette composante vise à renforcer et à maintenir les capacités permettant d'éviter qu'un foyer ne devienne une épidémie ou une pandémie, en mettant l'accent sur la lutte

contre les maladies et sur une réponse efficace aux situations d'urgence sanitaire : Cette composante comprend deux (2) sous-composantes qui sont :

- ✓ Sous-composante 3.1 : Gestion des urgences sanitaires (10 millions de dollars IDA, 3 millions de dollars GFF).
- ✓ Sous-composante 3.2 : Prestation de services de santé en cas d'urgence sanitaire (17 millions de dollars IDA, 8 millions de dollars GFF).

Composante 4. Gestion du programme et capacité institutionnelle (6 millions de dollars IDA). Cette sous-composante soutiendra l'engagement de partenaires de développement clés tels que l'OMS pour fournir une assistance technique et un soutien à la mise en œuvre. Une fois que le projet sera effectif, l'unité de coordination du projet (PCU) engagera des consultants à court terme pour soutenir la mise en œuvre selon les besoins.

Composante 5 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC) (0,00 USD).

Afin de prévenir et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs qui pourraient découler de sa mise en œuvre, le PRESES-AOC se conformera aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale qui lui sont applicables, en l'occurrence. Ainsi, sept (07) normes environnementales et sociales du cadre environnemental et social (CES) sont applicables au projet, à savoir : (i) NES 1¹ ; NES 2² ; NES 3³ ; NES 4⁴ ; NES 5⁵; NES 6⁶ ; et NES 10⁷.

En conséquence, les instruments environnementaux et sociaux suivants ont été élaborés, adoptés et publiés dans le pays et sur le site web du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et de la Banque mondiale : (i) le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), (ii) le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (iii) le Plan de Gestion des Déchets Sanitaires (PGDS), (iv) le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), (v) le document de Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) et (vi) le Cadre de Réinstallation (CR).

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un Crédit de la Banque Mondiale et d'un Financement du GFF pour financer le PReSeS-AOC. Il est prévu qu'une partie de ce montant soit utilisé pour le recrutement de deux chargés de sauvegarde sociale au niveau des Unités Techniques Régionales du Programme (UTRP).

III. MISSIONS ET TACHES DU SPECIALISTE

Sous la supervision du Coordonnateur de l'Unité de Gestion des Projets Santé et en étroite collaboration avec les spécialistes en sauvegarde environnementale, en sauvegarde sociale, en VBG/EAS/HS et en gestion des déchets, les deux chargés de sauvegarde seront recrutés pour

¹ Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux

² Emploi et conditions de travail

³ Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution

⁴ Santé et sécurité des populations

⁵ Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire

⁶ Patrimoine culturel

⁷ Mobilisation des parties prenantes et information

fournir au niveau régional des services dans la préparation et de la mise en œuvre des activités des Projets afin d'éviter ou de minimiser les risques et impacts sociaux néfastes dans une perspective d'amélioration de la performance du projet.

De façon spécifique, ils auront pour principales missions de :

- ✓ Contribuer au respect des exigences du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) dans les composantes et sous-composantes du projet ;
- ✓ Appuyer au niveau régional le spécialiste principal en sauvegarde sociale du projet dans le renforcement des capacités des Parties prenantes sur les normes E&S de la Banque mondiale et sur le Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR) ;
- ✓ Produire le rapport mensuel sur les réclamations reçues, traitées et l'envoyer au spécialiste principal en charge de sauvegarde sociale pour analyse et compilation ;
- ✓ Accompagner le Spécialiste principal en charge de sauvegarde sociale dans les visites de terrain lors de supervision dans les zones d'interventions du projet
- ✓ Veiller à l'archivage de la documentation (rapports périodiques, traitement des réclamations relatives à la sauvegarde sociale, etc.) ;
- ✓ Appuyer au niveau régional à la préparation et à la mise en œuvre adéquate des activités des entreprises de construction en matière de Plan d'action pour la prévention et la réponse aux Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel dans les zones d'intervention du projet en conformité avec la législation nationale et les exigences de la Banque Mondiale ;
- ✓ Appuyer au niveau régional à la mise en œuvre adéquate du Plan d'Action et de Réinstallation dans les zones d'intervention du projet en conformité avec la législation nationale et les exigences de la Banque Mondiale ;
- ✓ Appuyer au niveau régional le suivi de la mise en œuvre du PGES et de l'accompagnement des comités de gestion des plaintes y compris les plaintes relatives à la violence basée sur le genre (VBG) ;
- ✓ Apporter un appui à la mise en œuvre efficace des mesures liées aux questions de genre et d'EAS/HS des instruments de sauvegardes notamment le Plan d'action pour traiter l'EAS/HS ;
- ✓ Participer au niveau régional au processus de recensement des Personnes Affectées par le Projet (PAP) et de vérification des actifs environnementaux ;
- ✓ Participer à l'Elaboration des TDRs pour les évaluations sociales et la préparation des outils requis, notamment concernant la réinstallation involontaire ;
- ✓ Participer au niveau régional à la prise en compte du genre, l'inclusion sociale des bénéficiaires des Projets dont les groupes vulnérables comme les minorités ou les groupes marginalisés, les personnes en situation de handicap, etc. ;
- ✓ Produire les rapports sur les aspects de sauvegarde sociales, la santé et la sécurité ;
- ✓ Etablir et entretenir des relations de bonne collaboration avec toutes les parties présentes sur le terrain, y compris les entreprises, les populations bénéficiaires, les autorités locales et les services techniques ;
- ✓ Apporter des comptes rendus fidèles des actions portant sur les questions sociales, sanitaires et sécuritaires ;
- ✓ Réaliser toutes autres activités spécifiques qui lui seront confiées par la hiérarchie allant dans le sens de l'amélioration du suivi des aspect sociaux des Projets au niveau régional.

II. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

Les deux chargés de Sauvegarde Social devra justifier du profil suivant :

Qualifications et expériences requises

- ✓ Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire (Bac + 4 minimum) dans le domaine de la sociologie, du développement rural, de l'anthropologie, de la psychologie, de la psychologie sociale, de l'ethnographie, de l'ethnologie, de la démographie, de la géographie, de la science politique, du droit, de l'histoire, des études de genre, des sciences de l'éducation, de l'économie du développement, dans un domaine équivalent ou tout autre discipline connexe ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins trois (03) ans dans la prise en compte des aspects sociaux dans les Projets de développement et dans la mise en œuvre de la mobilisation des parties prenantes, la gestion des plaintes, de plan d'action de réinstallation etc ;
- ✓ Avoir réalisé au moins deux (02) missions spécifiques de surveillance sociale de projet financé par les partenaires Techniques et Financiers ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins trois (03) ans dans la prise en compte des aspects sociaux dans les Projets de développement et dans la mise en œuvre de la mobilisation des parties prenantes, la gestion des plaintes, de plan d'action de réinstallation etc..
- ✓ Avoir réalisé au moins deux (02) missions spécifiques de surveillance sociale de projet financé par les partenaires Techniques et Financiers ;
- ✓ Avoir une expérience dans l'incorporation de l'approche genre dans les projets de développement et une expérience dans la conception ou mise en œuvre des plans pour prévenir et traiter l'EAS/HS, le mécanisme de gestion des plaintes ;
- ✓ Avoir une expérience dans l'établissement et le suivi des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail dans les projets de développement selon la législation nationale et les standards internationaux des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ Avoir une expérience dans l'établissement et le suivi des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail dans les projets de développement selon la législation nationale et les standards internationaux des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ Avoir une connaissance des Normes sociales (NES) de la Banque Mondiale constitue un atout ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des différents logiciels et navigateurs courants (World, Excel, Powerpoint, etc.) ;
- ✓ Disposer de connaissances avérées du contexte socioculturel et des pratiques communautaires de la population au niveau local et l'expérience dans le domaine de la sécurité et santé des communautés constituerait un atout ;
- ✓ Avoir une expérience en matière de consultation publique avec une approche inclusive, et avec les communautés et incorporant les femmes et les groupes vulnérables dans les projets de développement ;

III. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les performances des deux Chargés de Sauvegarde Sociale du niveau régional seront évaluées annuellement par le Coordinateur National de l'Unité de gestion du projet sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et la Banque Mondiale. Une évaluation de la performance du Spécialiste sera faite les six (6) premiers mois et jointe au rapport semestriel du Programme, par la suite les évaluations se feront annuellement et serviront de base au renouvellement du contrat.

IV. DUREE DU CONTRAT ET PRISE DE FONCTION

La durée de la mission sera de cinq années sans excéder la durée totale du projet dont la clôture est prévue pour le 30 juin 2028. Le contrat sera renouvelé sur une base annuelle avec une période d'essai de six (6) mois.

- Durée de la mission : Sur la durée du projet avec des évaluations de la performance à 6 mois puis chaque année. Le renouvellement du contrat se fera sur la base d'une performance annuelle satisfaisante
- Date de prise de fonction : 1er novembre 2024. Les personnes retenues devront être en mesure de présenter des garanties suffisantes de disponibilités pour la prise de fonction sur le terrain dès cette date.

V. LIEU D'AFFECTATION ET ZONE DE COUVERTURE

Les deux Chargés de Sauvegarde Sociale du niveau régional seront basés dans le cadre de leurs fonctions, dans les locaux de l'Unité Technique Régionale du Projet (UTRP). Toutefois, dans le cadre des activités, ils seront amenés à effectuer des missions/déplacements dans les autres Régions couvertes par les Projets selon les nécessités de services.

VI. METHODE DE SELECTION ET CONDITIONS D'EMPLOI

Les deux Spécialistes en sauvegarde sociale seront sélectionnés suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuel, conformément aux procédures en vigueur de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023.

Recrutement

Le processus de sélection se fera en deux étapes :

- ✓ Une étape d'étude de dossier qui évaluera la formation académique et les expériences à l'issue de laquelle une liste restreinte des candidats qui remplissent les critères sera élaborée et seuls les candidats retenus lors de cette première étape participeront à la seconde étape qui est l'étape d'interview.
- ✓ Cette seconde étape évaluera les connaissances techniques, professionnelles ainsi que les qualités personnelles des candidats sélectionnés (es) telles que spécifiées dans le dossier de candidature. Le choix final portera sur l'un des candidats retenus à deuxième étape.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'administration en charge du projet. Il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre

2023, « le Règlement de passation des marchés » : les représentants du gouvernement et les fonctionnaires peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'un bureau de consultants, uniquement (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI).

VI-DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra comporter :

- ✓ Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur National du programme
- ✓ Un curriculum vitae (CV) détaillé, daté, signé du candidat et mentionnant les contacts d'au moins trois (3) références ;
- ✓ Les Photocopies des diplômes légalisées par les autorités compétentes ;
- ✓ Les preuves des expériences acquises (attestations, certificats de travail...).
- ✓ Trois références professionnelles incluant contacts mails et téléphoniques